

Règlement interne RedRock Climbing Center

Bienvenue au RedRock Climbing Center. Nous nous réjouissons de votre visite. L'escalade est un sport à risque. Le premier objectif est de prévenir les dangers dès le début. Le but de ce règlement interne est de minimiser les risques pour les grimpeurs, assureurs et tous les autres visiteurs. Toute personne désirant accéder aux zones d'escalade s'engage à respecter les consignes ci-après. Le non-respect de ce règlement pourra entraîner une interdiction d'escalade ou une interdiction de séjour. Les règles sont acceptées lors de l'entrée dans le bâtiment et sont obligatoires pour toutes les personnes qui se trouvent dans la salle d'escalade.

Règles générales

- L'inscription et la signature de la déclaration de sécurité-demande d'adhésion sont obligatoires pour chaque grimpeur et assureur lors de l'entrée à la salle d'escalade.
- Les instructions du personnel du RedRock Climbing Center doivent toujours être respectées.
- Il est interdit de fumer et/ou de consommer des stupéfiants dans l'ensemble du bâtiment.
- La consommation d'alcool est seulement autorisée après la séance d'escalade.
- Il est interdit de donner un cours, respectivement d'expliquer les gestes de sécurité à une personne, sauf avec accord écrit de notre part.
- Les réclamations pour dommages de toute nature sont exclues, sauf en cas de faute intentionnelle ou de négligence grave de notre part. L'établissement décline toute responsabilité pour le vestiaire en cas de vol.
- Tout engagement financier (acomptes pour événements, abonnements, crédit en caisse, ...) ou retour d'articles n'est pas remboursable en espèces, mais crédité sur le compte à faire valoir sur l'ensemble de nos services.
- Le matériel nécessaire à l'escalade peut être loué. Les serrures des casiers fonctionnent avec une pièce de 1 €. La perte de la clé est facturée à 20 €.
- L'accès aux sorties de secours doit être libéré en permanence.

Règlement pour l'utilisation des zones d'escalade

- L'utilisation des murs d'escalade est uniquement autorisée aux personnes munies d'une unité d'entrée valide et est à leurs risques et périls.
- L'accès aux murs d'escalade est réservé aux grimpeurs et aux assureurs.
- L'escalade sans corde est uniquement autorisée dans la zone de bloc.
- L'escalade est réservée aux personnes qui possèdent les compétences suivantes : maîtriser au moins une méthode d'assurage selon la norme d'enseignement officielle et l'attachement du grimpeur dans la (les) boucle(s) prévu(s) du baudrier à double nœud en huit. Une vérification du partenaire est obligatoire.
- La signature de la déclaration de sécurité-demande d'adhésion autorise à assurer un grimpeur seulement si l'assureur possède les compétences énumérées ci-avant.
- Les grimpeurs empruntant les auto-enrouleurs doivent veiller aux personnes au sol lors de leur descente et éviter de tomber dans les cordes des autres grimpeurs. Les grimpeurs sur corde doivent éviter de tomber dans le câble de l'auto-enrouleur. Un respect mutuel est requis.
- Comportement des personnes à terre : veiller aux grimpeurs sur le mur avec leur possible trajectoire de chute et de pendule. Toute personne se trouvant au sol de la salle d'escalade devra veiller à ne pas se mettre en danger en respectant un périmètre de sécurité hors de la potentielle trajectoire de chute et de pendule du grimpeur au murs d'escalade avec corde et de bloc.
- Grimper en tête est seulement autorisé pour les grimpeurs expérimentés possédant des connaissances suffisantes en matière de sécurité.
- La corde doit toujours être mousquetonnée dans chaque dégaine et les deux mousquetons du relais le cas échéant.
- La longueur minimale de la corde pour grimper en tête est de 40 mètres.
- Le bout de la corde se termine toujours par un nœud ou est fixé au sac de la corde.
- Les prises ne peuvent être installées ou enlevées que par un membre du Team. Les prises endommagées ou mal fixées sont à signaler au personnel de la salle.

Règlementation pour les enfants et les adolescents

- Les parents et tuteurs sont entièrement responsables pour leurs enfants mineurs.
- Un tuteur légal doit signer la déclaration de sécurité-demande d'adhésion pour les mineurs.
- Les enfants en-dessous de 15 ans ne sont autorisés à grimper que sous la surveillance d'un adulte responsable.

Conseils utiles

- Protégez-vous d'un atterrissage défavorable, surtout dans la zone bloc, car les tapis ne peuvent pas éviter toute blessure.
- Même les grimpeurs expérimentés doivent toujours être conscients des dangers. Une seule erreur dans la chaîne de sécurité peut avoir de graves conséquences.
- Si vous avez une hésitation malgré l'obtention d'un savoir-faire en matière de sécurité, contactez notre personnel ou participez à un cours d'initiation. Ceci est fortement recommandé pour la transition grimpe en moulinette et grimpe en tête.
- Si le personnel de la salle estime que vos compétences en matière d'assurage ne répondent pas aux normes requises, il a le droit de vous expulser de la zone d'escalade.
- Si vous constatez une mauvaise conduite par d'autres cordées, nous vous prions de contacter immédiatement le personnel de la salle.
- Cette disposition s'applique également si un autre grimpeur souhaite vous corriger. Seul le personnel qui possède les compétences nécessaires est en mesure de vous renseigner. Nous vous prions de nous contacter en cas de questions ou d'incertitudes, nous serions contents de vous aider.

Merci pour votre compréhension et votre coopération.

Votre équipe RedRock